

Titre de la formation	<p align="center">BP JEPS LTP Spécialités « Animateur », Mention « Loisirs Tous Publics »</p>
Référence France compétences	<p>Cette formation BPJEPS LTP est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 28557 et permet d'obtenir un titre de niveau 4 Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025</p>
Publics cibles	<p>Toute personne âgée de plus de 18 ans qui souhaite obtenir un Brevet Professionnel pour devenir animatrice / animateur socio-culturel et directrice / directeur d'un ACM.</p>
Nombre de participants par promotion	<p>Un groupe de 25 personnes maximum</p>
Prérequis et admission	<p>Prérequis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou "certificat de sauveteur secouriste du travail" (SST) en cours de validité ou équivalent • être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil (ou présenter une dispense autorisée) <p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 18 ans minimum dans l'année de formation • Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité • Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté
Positionnement	<p>Le positionnement est réalisé lors d'un entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique. Il permet de vérifier l'adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation et de le situer par rapport aux objectifs visés et d'établir un Plan Individuel de Formation (PIF).</p>
Objectifs pédagogiques	<p><i>A l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure - Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM) - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics »
Programme de la formation	<p><i>Le programme du BPJEPS APT se décline en 4 unités de compétences (UC) :</i></p> <p>UC1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa communication aux différents publics • Produire des écrits professionnels

- Promouvoir les projets et actions de la structure

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- Repérer les attentes et les besoins des différents publics
- Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
- Garantir l'intégrité physique et morale des publics

Contribuer au fonctionnement d'une structure

- Se situer dans la structure
- Situer la structure dans les différents types d'environnement
- Participer à la vie de la structure

UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet d'animation

- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

Conduire un projet d'animation

- Planifier les étapes de réalisation
- Animer en équipe dans le cadre du projet
- Procéder aux régulations nécessaires

Evaluer un projet d'animation

- Utiliser les outils d'évaluation adaptés
- Produire un bilan
- Identifier des perspectives d'évolution

UC 3 - Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

Organiser et évaluer les activités

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
- Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques
- Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l’accomplissement du projet pédagogique <p>Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des dispositifs d’accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles • Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l’autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif • Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets <p>UC 4 - Mobiliser les démarches d’éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d’animation dans le champ du « loisirs tous publics »</p> <p>Situer son activité d’animation dans un territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la découverte du territoire dans lequel s’inscrit l’activité • Favoriser l’autonomie des publics et faciliter leur interaction avec le territoire • Participer à un réseau territorial d’acteurs éducatifs, sociaux ou culturels <p>Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et expliciter les gestes et les postures professionnelles • Utiliser les démarches pédagogiques pour permettre la découverte d’activités de loisirs et en particulier l’utilisation des techniques numériques • Adapter les outils et les techniques en respectant la sécurité des publics et des tiers <p>Conduire des activités d’animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et créer des situations ayant pour objet la découverte et la pratique d’activités scientifiques, techniques, culturelles, d’expression et d’activités physiques de loisirs • Initier et mettre en place des situations d’apprentissages variées et ludiques favorisant la créativité, la prise d’initiative, la participation et la socialisation des publics • Mettre en place des progressions pédagogiques permettant d’encadrer des situations éducatives de découvertes collectives et individuelles
Durée de formation	<p>Durée en heure : 518h réparties sur une durée de 12 mois</p> <p>Rythme d’alternance : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise (hors vacances scolaires durant lesquelles le stagiaire est en entreprise)</p>
Lieu de la formation	<p>Paris (lieux de formation différents selon les dates de rentrées)</p>
Méthodes et moyens pédagogiques	<p>Modalités pédagogiques : formation réalisée en présentiel proposant une approche théorique et pratique sur des activités pédagogiques. Des journées en format distanciels seront également proposées pour enrichir et compléter ces activités. Méthodes pédagogiques diversifiées actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique.</p>
Modalités de suivi et d’évaluation de la formation	<p>L’évaluation formative est réalisée durant les séquences pédagogiques mises en place sur le terrain à travers l’analyse des pratiques réalisées par les stagiaires et guidée par le formateur.</p> <p>Les notions théoriques du programme sont évaluées à chaque période de formation à travers la rédaction progressive des dossiers préparatoires aux épreuves certificatives.</p>

<p>Modalités certificatives</p>	<p>Les épreuves certificatives des UC1 et 2 sont organisées dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document personnel écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. • Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. • Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2. <p>L'épreuve certificative de l'UC3 se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le(la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs • Le candidat produit un document écrit distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à animer et à diriger un accueil collectif de mineurs. • Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le(la) candidat(e). L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le(la) candidat(e) a confectionnés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs. <p>L'épreuve certificative de l'UC4 se déroule en structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. Ce document présente également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées. • Mise en situation professionnelle : Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d'alternance pédagogique, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 minutes au maximum. Cet entretien comprend 15 minutes au maximum de présentation orale par le(la) candidat(e) et 15 minutes au minimum avec les deux évaluateurs. <p>La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.</p>
<p>Encadrement pédagogique</p>	<p>Responsable pédagogique de la formation : Kamel REZKINI Coordinateur pédagogique : Nicolas MOREL voir le descriptif de l'équipe pédagogique sur notre site internet Conseillère en Insertion Professionnelle : Cécile Karafka</p>
<p>Modalités d'inscription et délais d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la formation et sous réserve d'avoir fourni un dossier complet le jour de la rentrée selon les prérequis définis.

<p>Conditions tarifaires et financement</p>	<p>Cette formation est accessible par divers financements et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – Projet de Transitions Professionnelles <p><i>Le principe de la gratuité s'applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)</i></p> <p><i>Pour plus de précisions, nous consulter</i></p>
<p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	<p>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.</p> <p>Référente handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr</p>
<p>Poursuite ou passerelles possibles après la formation</p>	<p>Passerelles : les UC1 et UC2 du BP JEPS LTP sont capitalisables pour tous les BP JEPS</p> <p>Poursuite : <i>Il existe une possibilité de poursuivre son parcours de formation en DE JEPS et/ou DES JEPS « Perfectionnement sportif » ou « animation socio-culturelle » (accessibles selon des pré-requis spécifiques)</i></p>
<p>Secteur d'activités et types d'emplois</p>	<p>Secteurs d'activités :</p> <p>Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.</p> <p>Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices) de loisirs tous publics.</p> <p>Type d'emplois accessibles :</p> <p>Deux types d'emplois sont principalement visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animateur(trice) tous publics ; - directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (ACM).